

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 21 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cedric
- Mr TISSERAND Thierry donne pouvoir à Mme GROUIEC Isabelle
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mr BOURNAT Christian
- Mme ROCHE Sylvie donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : M. MARQUET Gilles

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 Représentés : 10 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
 Objet : tiltam : convention fnadt 2024, designation d'un nouveau beneficiaire

TILTAM : CONVENTION FNADT 2024, DESIGNATION D'UN NOUVEAU BENEFICIAIRE

VU la labellisation du Territoire d'Industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison au titre de la phase 2023-2027 du programme national ;

VU la délibération n°10 du Conseil Communautaire en date du 19/03/2024 relative à la mise en place de la convention FNADT 2024 CCEDA / Etat ;

VU la convention FNADT 2024 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du FNADT dans le cadre du programme Territoires d'Industrie 2023-2027 en date du 12/04/2024 ;

Depuis 2022, la CCEDA assure le portage du poste du chef de projet Territoire d'Industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison TILTAM, à ce titre elle bénéficie d'une aide en ingénierie de l'Etat pour le financement du poste à hauteur de 80 000€ sur deux ans. Il est précisé que deux chefs de projet se sont succédé depuis le lancement du dispositif.

Suite à la démission du chef de projet TILTAM en date de décembre 2024, Madame la Présidente a proposé qu'un autre EPCI assure le portage du poste. Après concertation avec les 3 autres EPCI membres du Territoire d'Industrie, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est positionnée pour assurer le portage du poste du chef de projet, ainsi que la partie financière du dispositif.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De désigner la CC Thiers Dore et Montagne, comme nouveau bénéficiaire de la convention FNADT 2024 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du FNADT dans le cadre du programme Territoires d'industrie 2023-2027 ;

AR Prefecture

063-246301097-20250128-20250128_10-DE
Reçu le 03/02/2025

CCEDA
CC 28.01.2025
(10)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 février 2025

Signé par Jean-Louis DERBIAS, Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 février 2025

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente